

Foire Aux Questions

Extinction de l'éclairage public

Lancé courant 2020 au sein de l'équipe municipale dans le cadre de ses engagements du Pacte pour la Transition, le projet de réflexion autour de l'éclairage public de la commune s'est poursuivi au printemps 2021 avec la création d'un groupe mixte incluant 5 habitants volontaires, des élus et des experts (CITEOS, ALEC, PNR).

Des études sur les aspects techniques, environnementaux, légaux ou financiers, ainsi que la collecte et l'analyse des retours d'expérience de communes ayant mis en place des mesures de réduction de leur éclairage public (en particulier au sein du Parc Naturel) ont été menées durant l'année 2021. Le groupe de travail a ainsi proposé, début 2022, deux scénarii à l'équipe municipale, qui en a retenu un.

Présenté en réunion publique le 7 avril dernier, le scénario retenu a ensuite été soumis aux habitants au travers d'une enquête publique ayant permis de récolter les questions et observations qui n'auraient pas été abordées lors de la réunion. Ces questions et les réponses que le groupe y a apporté, figurent dans la Foire Aux Questions ci-après. Le projet est présenté au Conseil Municipal du 16 juin et mis en œuvre le jour suivant avec un arrêté du maire.

Le projet en synthèse

- **Début d'éclairage en début de soirée** réglé par l'horloge astronomique (basée hebdomadairement sur les horaires de coucher du soleil) avec un **retard de 15 minutes** par rapport aux horaires actuels
- **Extinction en cœur de nuit** à **0h30** pour tenir compte du dernier bus en provenance de Versailles
- **Eclairage en fin de nuit** à **5h30** pour tenir compte du premier bus au départ de Châteaufort
- **Extinction en début de journée** réglé par l'horloge astronomique (basée hebdomadairement sur les horaires de lever du soleil) avec une **avance de 30 minutes** par rapport aux horaires actuels

Voir un exemple avec le schéma ci-dessous



* : selon période de l'année – variable chaque semaine

Les horaires

Quels seront les horaires finalement retenus pour l'extinction de nuit ?

L'extinction se fera entre 0h30 et 5h30 du fait des derniers bus du soir et premiers bus du matin (à partir du 29 août : 23h30 en semaine et 23h le samedi).

Le début d'éclairage du soir sera retardé de 15 minutes et l'extinction du matin sera avancée de 30 minutes par rapport aux horaires actuels de l'horloge astronomique.

Comment fonctionne l'horloge astrologique qui gère nos horaires ?

Les horaires du matin et du soir sont les mêmes pour une semaine donnée, et sont directement liées aux heures officielles de lever et coucher du soleil (luminosité théorique).

Autres scénarii possibles ?

Pourquoi ne pas éteindre complètement ?

C'est un projet d'équilibre entre les attentes des uns et des autres, et tenant compte des contraintes identifiées.

Par exemple, dans les horaires où il y a le plus de voitures circulant dans le village et de nombreux piétons, la cohabitation serait trop dangereuse sans aucun éclairage.

Ne peut-on pas plutôt éteindre un lampadaire sur deux afin de diminuer l'éclairage global ?

Il est techniquement impossible d'éteindre un lampadaire sur deux. Et retirer les ampoules n'est pas autorisé d'un point de vue réglementaire (obligation de bon fonctionnement du matériel).

L'extinction sur quelques heures manque un peu d'ambition : pourquoi ne pas avoir éteint sur une période plus longue durant la nuit ?

Nous avons choisi les horaires en fonction du dernier bus le soir et du premier le matin. Initialement, nous avons envisagé d'éteindre dès 23h en semaine, le dernier bus arrivant sur Châteaufort à 22h30, et comptant 30 minutes pour permettre aux habitants de regagner leur domicile. A compter du 29 août, le dernier bus partira de Versailles à 23h30, arrivant peu avant minuit, et l'heure d'extinction retenu est donc 0h30.

Pourquoi ne pas choisir de diminuer l'éclairage public partout plutôt que de faire une extinction totale même sur une partie de la nuit seulement ?

Une diminution de l'éclairage ne présente aucun effet bénéfique pour la biodiversité. Par ailleurs, cela conduirait à une dépense supérieure par rapport au projet proposé car il faudrait mettre des LED partout dès le début (plus de la moitié du parc actuel à remplacer) alors que c'est une dépense prévue sur plusieurs années. L'hypothèse a été étudiée et écartée.

Modérer l'extinction

Peut-on envisager une solution avec détection de présence pour les piétons ?

Cette solution se déclencherait inutilement pour les véhicules en transit (avec un effet surprise qui pourrait se révéler dangereux) et nous imposerait de basculer en LED tout notre éclairage et de remplacer certaines lanternes immédiatement (alors que prévu en étalement sur plusieurs années).

Pourquoi ne pas maintenir les éclairages proches de croisements ou de passages piétons (points à risque) ?

Les lampadaires sont gérés par armoire qui ont chacune leur horaire. Il y a cinq armoires sur la commune. Dans le cadre du projet, nous avons réfléchi par exemple à l'ajout d'une armoire supplémentaire pour la Route de Versailles mais le coût s'est avéré rédhibitoire.



Réduction de l'éclairage

Il semble y avoir beaucoup de points lumineux sur la commune, ne peut-on pas réduire le nombre de lampadaires ?

La réglementation impose un espacement de 21 à 25 mètres entre deux lampadaires dès lors qu'il y a un éclairage public.

La Place Saint-Christophe est très éclairée, peut-on étudier une solution pour réduire l'éclairage aux heures où cela restera allumé ?

Nous étudierons la faisabilité de réduire le nombre de lampadaires sur la Place Saint-Christophe et leur intensité.

L'intensité sur la rue d'Ors semble trop forte après le remplacement des lampadaires dans toute la rue lorsque l'enfouissement des réseaux a été fait, et les horaires semblent inadaptés par rapport à la luminosité.

Nous allons faire intervenir notre prestataire pour une vérification.

Est-ce que les éclairages générant actuellement des nuisances devant certaines maisons seront traités dans ce cadre ?

Ce projet est un projet global, qui au-delà de la phase d'extinction de l'éclairage en cœur de nuit, va en effet permettre aussi de traiter progressivement les autres points difficiles identifiés sur la commune.

La sécurité

Quelle est la position des gendarmeries de la région sur ce type de projet car nous pourrions supposer que l'extinction de l'éclairage public va inciter les cambrioleurs à agir ou des personnes à se regrouper à divers endroits du village (parcs de jeux, espace Pégoud...)

Les gendarmeries indiquent qu'aucune augmentation de cambriolage, d'accident n'a été constatée. Par ailleurs, en général les espaces totalement sombres n'incitent pas aux regroupements : les personnes ont besoin d'un peu de lumière pour leurs rencontres.

N'y a-t-il pas un risque de chute pour les piétons qui circuleraient dans le noir ?

Il est en général constaté que les gens sont plus prudents et attentifs dans une situation d'extinction de l'éclairage public.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour traiter les éventuels points durs sur la commune avec en particulier la peinture luminescente.

Quels sont les statistiques pour les communes du Parc ayant choisi ce type de réduction de l'éclairage ?

Les retours d'expériences des communes ayant éteint leur éclairage la nuit sont tous favorables.

Des retours d'expérience indiquent la survenue de cambriolages répétés dans une rue sombre du village.

C'est sans doute plutôt le contexte de différenciation entre la rue sombre et les rues éclairées qui induit ce résultat.

Economie du projet

Si l'objectif du projet est de faire des économies, avec la hausse du prix de l'énergie, le coût sera sensiblement le même. C'est un peu dommage.

La diminution de la consommation va justement nous permettre d'atténuer l'impact financier de cette hausse des tarifs pour la commune : notre facture augmentera beaucoup moins qu'elle aurait pu le faire !

Est-il prévu de faire un suivi des économies effectivement réalisées ?

Oui, nous suivrons nos consommations (comme nous le faisons déjà) et serons aussi à même de faire des projections.

Questions annexes

L'éclairage de la Route de Versailles est-il concerné ?

Nous maîtrisons l'éclairage de la Route de Versailles uniquement sur la portion qui est dans l'agglomération de Châteaufort. Le haut de la Route est donc sous la responsabilité du Département.

Est-il envisagé de remettre l'éclairage du clocher de l'église la nuit ?

Non, cela irait dans le sens opposé à notre démarche actuelle.

Les chemins ou rues qui ne sont pas actuellement éclairés, le seront-ils ?

Il n'est pas prévu dans le cadre de ce projet d'ajouter des points lumineux, mais une étude est en cours sur l'utilisation de la peinture luminescente (luminokrom) sur certains lieux à sécuriser en particulier pour les piétons et les cyclistes. Un pavé de démonstration, recouvert de cette peinture, est placé dans la cour de la mairie.

Liens utiles

Les Fiches outils de l'espace public – L'éclairage public

https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/5ficheoutil_eclairage.pdf

Arrêtés du 27 décembre 2018

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037864346/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037864346/>

Ministère de la transition écologique - dossier pollutions lumineuses

<https://www.ecologie.gouv.fr/arrete-du-27-decembre-2018-relatif-prevention-reduction-et-limitation-des-nuisances-lumineuses>

Site trames vertes et bleues

<http://www.trameverteetbleue.fr/>

